

CONDITIONS DE LOCATION

Qui peut réserver une salle?

Les salles sont accessibles à tous. Toutefois, la personne responsable de la réservation doit :

- être âgée d'au moins 25 ans;
- signer le contrat de location;
- être présente pendant toute la durée de l'activité.

Activités admissibles

Pour être autorisée, l'activité doit respecter les règles d'usage d'un bâtiment municipal et correspondre à l'un des types suivants :

- **Rencontres et travail:** réunions, rencontres professionnelles, études, travail individuel ou collaboratif;
- **Activités éducatives et de découverte:** ateliers, conférences, cours, démonstrations, jeux éducatifs ou de société;
- **Activités sociocommunautaires:** assemblées citoyennes, collectes de denrées, levées de fonds (sous conditions);
- **Activités sociales:** rassemblements familiaux ou entre amis, fêtes d'anniversaire;
- **Activités culturelles:** arts visuels, numériques ou de la scène, musique, danse, théâtre, expositions, lectures, patrimoine;
- **Activités physiques ou sportives:** (sans concurrence avec les activités de l'organisme).

Conditions à respecter

Toute activité doit également :

- être **compatible avec l'espace loué** et son usage prévu;
- être **gratuite et ne générer aucun profit**;
- respecter le **bon fonctionnement du centre communautaire** (propreté, niveau sonore, sécurité, hygiène);
- être conforme aux **lois et règlements** en vigueur;
- **ne pas être de nature partisane, syndicale, religieuse ou sectaire**.